

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 22 mai 2023

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Audrey VANHOOREN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Audrey VANHOOREN à Marc CANTON, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2023-43 : Servitude de passage avec le TE64 suite à l'affaire 20RE006

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (renforcement – affaire ASSON 20RE006), une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds des parcelles C 556 et C 559 (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE que les parcelles cadastrées C 556 et C 559 soient grevées d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

AUTORISE que cette servitude soit formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire


